



République du Sénégal
un Peuple, un Bot, une Foi

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

**DIRECTION DES FINANCEMENTS VERTS ET
DES PARTENARIATS**



**MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PRIORISATION ET DE DEVELOPPEMENT DE CRITERES
DE DURABILITE ET CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LES DIFFERENTES
ETAPES DE LA PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS**



GUIDE DE FORMATION APD

Thierno GUEYE

ALPHA OMEGA LOTUS

Mars 2023

SOMMAIRE

TITRE	Page
SOMMAIRE	1
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	2
INTRODUCTION	3
1. EVALUATION DE LA FORMATION DÉJÀ DISPENSÉE	4
1.1 Elaboration d'un programme de formation	4
1.2 Organisation de plusieurs ateliers de sensibilisation sur les APD	7
1.3 Organisation d'un atelier de simulation de passation de marché intégrant les APD	9
2. FORMATION SUR LES APD : APPROCHE ET THEORIES	12
2.1 Aperçu des différentes étapes de l'Approche sur les APD	12
2.2 Objectifs de la formation	13
2.3 Relation avec les autres étapes et études	14
3. FORMATIONS SUR LES APD : ASPECTS PEDAGOGIQUES	15
3.1 Approche	15
3.2 Types de formation et portée	15
3.3 Contenu de formation suggéré	16
4. FORMATION OPERATIONNELLE ET MODULES	18
4.1 Modules introductifs	18
4.2 Modules sur les produits priorités	25
CONCLUSION	26
ANNEXES	27
MODELE DE PROGRAMME DE FORMATION	28
MODELE DE SYLLABUS	37
DOCUMENTS DISPONIBLES	39

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La production et la consommation de biens et de services ont des impacts négatifs sur l'environnement et contribuent aux changements climatiques. Une production et une consommation durables permettent de satisfaire nos besoins tout en limitant les impacts sociaux et environnementaux. Au Sénégal, les politiques publiques prennent de plus en plus en compte, la problématique du développement durable. Ainsi, dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), le Sénégal s'est engagé à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et à inverser la tendance notée par rapport à la déperdition de ressources environnementales.

Par ailleurs, l'Objectif Stratégique 2 de la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD, 2016-2020) porte sur l'intégration des principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation. La commande publique peut, ainsi, constituer un levier permettant aux autorités contractantes dans le cadre de l'acquisition des biens et des services ou des travaux de mieux prendre en compte les besoins environnementaux et sociaux conformément à la cible 12.7 de l'objectif de développement durable 12. Ce qui permet aux Autorités Contractantes et aux autres acteurs de répondre aux finalités du développement durable.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) assiste les pays le souhaitant dans la mise en œuvre d'une politique d'achats publics durables (APD) au sein de leurs administrations. Cette aide consiste notamment à accompagner ces pays dans la sensibilisation des décideurs locaux et dans la formation des professionnels des achats. La méthodologie employée au niveau national – l'approche du PNUE en matière d'APD – consiste en une série d'étapes à suivre par les administrations en vue d'élaborer, puis de mettre en œuvre, un plan d'actions.

L'APD doit s'appuyer sur le principe d'amélioration constante et sur une approche par le cycle de vie. Dans la mise en œuvre des achats publics durables. Il doit être soutenu par les principes de la hiérarchie des achats et reconnaître les bénéfiques, là où ils se présentent. L'APD doit utiliser une approche fondée sur le risque, en ciblant les zones d'impact ou de priorité le (la) plus élevé(e), tout en démontrant une réussite immédiate via une approche "à gains rapides". Intégrer l'APD à des systèmes de gestion organisationnelle, y compris des systèmes de gestion environnementale, aide à en faire un élément d'une pratique routinière d'achat.

L'Approche sur les APD reconnaît que les pays ont des cadres juridiques différents en matière de marchés publics, des besoins différents, des ambitions différentes, et des outils différents à leur disposition. Les Lignes directrices sont conçues pour être flexibles, afin de s'adapter à la situation unique d'un pays, et ne doivent pas être suivies "à la lettre". Certaines étapes peuvent être entreprises en parallèle, et d'autres peuvent ne pas être considérées si elles ont déjà été couvertes dans le passé. Il en est de même pour ce qui concerne la formation.

Cette étude a pour objectif de préparer le démarrage de la mise en œuvre des activités de priorisation et de développement de critères de durabilité et clauses environnementales et sociales dans les différentes étapes de la procédure de passation des marchés publics. Une approche programmatique avec une note synthétique regroupant la situation de préparation du marché, le rapport de priorisation ainsi que les axes des guides d'achat et de formation, sera également élaborée.

INTRODUCTION

La formation à l'achat public durable permet d'aborder le développement durable comme une opportunité plutôt qu'une contrainte. Elle permet d'identifier des pistes concrètes pour réduire vos risques, réduire vos coûts et créer de la valeur : rechercher des ressources plus économes en énergie, trouver des produits écoresponsables, sélectionner un fournisseur en phase avec vos engagements en faveur du développement durable... autant de points d'appui pour construire une démarche d'achats durables et solidaires.

C'est acquis maintenant et toutes les enquêtes le confirment, la démarche Achats Durables est indispensable pour décliner les objectifs de la politique RSE/RSO des organisations privées ou publiques. Parallèlement, le maintien du meilleur rapport qualité-prix reste une priorité. Alors, comment concilier ces objectifs qui peuvent paraître antagonistes ?

Représentant une part importante du budget des entreprises ou établissements publics, les achats constituent un effet de levier important vers des modes de production et de consommation plus vertueux. Mettre en œuvre des achats durables procède d'une certaine éthique, contribue à la qualité totale des achats et participe à la performance globale des organisations.

Pour mettre efficacement en œuvre les APD, le personnel doit posséder les compétences pratiques, les connaissances et l'accès à l'information adéquats. Par exemple, une formation et des orientations pourraient s'avérer nécessaires pour :

- Déployer concrètement une stratégie d'achats responsables sur tout le processus.
- Systématiser cette démarche opérationnelle à toute famille de produits ou prestations.

Le présent manuel offre une introduction à ces sujets et indique des sources d'informations et d'orientations complémentaires, quand elles sont disponibles. Il ne remplace toutefois pas une formation approfondie en APD.

De nombreux pays et régions disposent de programmes de formation en APD, sous la forme de modules de formation autonomes ou intégrés dans une formation plus générale en matière de marchés publics. Certaines autorités publiques ont aussi rédigé des orientations sur la manière dont les APD devraient être mis en œuvre dans le cadre des activités de passation de marchés. Ces orientations peuvent, par exemple, inclure des critères propres aux APD, qui devraient être appliqués à certains groupes de produits et de services. Des manuels et des outils sont souvent disponibles au niveau national et dédiés aux APD et, parfois, des services d'assistance nationaux en matière d'APD sont en place.

1. EVALUATION DE LA FORMATION DÉJÀ DISPENSÉE

Pour apprécier la qualité d'une formation et sa pertinence, il est important de l'évaluer. Contenu, forme... focus sur les étapes du processus, les méthodes et les outils à disposition.

La formation professionnelle est une obligation pour les entreprises. La mise en place d'un plan de formation contribue largement à développer les compétences du personnel tout en améliorant la compétitivité de l'organisation. Dans ce cadre, l'évaluation de la formation est un dispositif stratégique nécessaire.

L'évaluation de la formation a pour but de mesurer l'efficacité des dispositifs mis en place pour les collaborateurs et les écarts entre les objectifs fixés par la formation et résultats effectivement obtenus. Et d'une manière plus large, s'assurer de la pertinence et de la rentabilité des actions de formation au niveau de l'entreprise.

Il s'agit d'un processus qui démarre en amont de chaque formation et prend fin après avoir pu en analyser toutes les retombées. C'est un moyen d'analyser l'impact des formations sur la performance des agents et sur les résultats de l'entreprise.

Le plan de formation est très coûteux pour votre entreprise, l'évaluer favorise son optimisation. Quand les écarts sont jugés trop importants, le dispositif de formation peut être ajusté. Il est recommandé de construire un plan de développement des compétences (PDC).

Il s'agit moins de faire une évaluation de la formation, encore moins de faire un bilan de formation mais de rappeler juste les efforts de formations qui ont déjà fait dans le domaine des APD, notamment par l'ARMP et la DEEC, parfois ensemble.

1.1. Elaboration d'un programme de Formation

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du plan d'actions sur les achats publics durables (APD) de l'ARMP dans le contexte des priorités nationales, l'Institut de Régulation des Marchés Publics (IRMP) a élaboré un programme de formation au mois de mai 2021.

L'IRMAP est l'institut de formation de l'autorité de régulation des Marchés publics. Ses activités sont organisées par la Direction de la Formation et des Appuis techniques de l'ARMP.

Les missions de formation confiées à l'IRMAP impliquent une actualisation permanente des supports et des méthodes sur la base d'enseignements tirés des mesures d'impact et en fonction de l'évolution de la réglementation, notamment lorsque celle-ci intervient en résultante des missions de régulation de l'ARMP.

1.1.1. Elaboration du Programme

Le Programme de formation sur les APD a pour but de définir les éléments constitutifs de la stratégie de formation à mettre en œuvre pour renforcer les capacités des acteurs de la commande publique dans le domaine des achats publics durables. Il se résume en un ensemble de réponse à apporter pour définir un cadre d'intervention optimal et une parfaite organisation des activités.

Sa préparation a nécessité de tenir compte, entre autres :

- du rapport diagnostic et le plan d'action sur les Achat Publics Durables (APD) déjà réalisés par l'ARMP et qui sont riches en information ;
- du guide sur les achats publics Durable ('APD) édité par l'ARMP ;
- de l'étude sur les révisions du cadre juridique élaboré ;
- le programme pédagogique et les modules existants / enseignés au niveau de l'IRMAP ;
- Le plan triennal et le plan annuel de formation qui sont sources d'information sur les besoins de la commande publique avec notamment des axes stratégiques définis ;
- Les sessions de formation en cours ou les participants nous remontent quotidiennement leurs besoins et leurs attentes en matière de formation,
- les travaux du comité APD ou la DFAT est partie prenante.

Projet Programme de Formation et Appuis Technique sur les Achats publics durables 2021

Ce projet a été financé par la DEEC sur fonds PNUE. Il a été exécuté en partenariat avec l'IRMP

N°	THEME	OBJECTIF	CIBLE	EFFECTIF A FORMER	DATE PREVUE
1	Formation des Formateurs sur les APD	Renforcement capacité	Formateurs agréés ARMP	15	29-30 septembre
2	Formation sur les APD	Renforcement capacité	CPM Sociétés nationales et Agences	40	14-15 octobre
3	Formation sur les APD	Renforcement capacité	CPM Ministères et Etablissements Publics	40	28-29 octobre
4	Formation sur les APD	Renforcement capacité	CPM Collectivités territoriales et ARD	40	04-05 novembre
5	Formation sur les APD	Renforcement capacité	Corps de contrôles et Cabinets d'audit	30	11-12 novembre
6	Formation sur les APD	Renforcement capacité	Secteur privé Patronat	30	16-17 novembre
7	Formation de stimulation des procédures passation incluant les ADP	Renforcement capacité	Autorités contractantes et autres structures privées	30	18-nov
8	Formation sur les APD	Renforcement capacité	Secteur privé Artisanat Start up	30	23-24 novembre

1.1.2. Autres activités

On retiendra :

- **La préparation d'un calendrier pour un programme de renforcement** : Le chronogramme d'activités définit la période de mise en œuvre des activités sur la période de juillet à décembre 2021. Dès signature de la convention, un calendrier prévisionnel global sera élaboré. Ce calendrier sera actualisable au début de chaque mois pour tenir compte des contraintes contextuelles du Sénégal où plusieurs jours fériés sont décrétés en fonction du calendrier lunaire (tabaski, karité, Magali, Garou Takariste, etc...)
- **L'identification des ministères bénéficiaires** et du processus de sélection des participants.
- **La conception des modules et l'élaboration des outils de formation** : l'ARMP, en sa qualité de service public, dispose déjà de plusieurs modules de formation, sur la commande publique, déjà expérimentés sur plusieurs bénéficiaires. L'impact sera réel sur les modules, les supports et les plannings de formation qui devront être mis à jour rapidement, pour être conformes. Un consultant devra être recruté en ce sens.
Par ailleurs, l'ARMP a édité un certain nombre d'outils de formation en marché public qui pourront être mis à profit si nécessaire.
- **La mise en œuvre du programme de renforcement** des capacités des autorités contractantes sur une période déterminée
- **L'élaboration des rapports de formation intégrant les évaluations** des différentes sessions est une pratique courante des sessions de formation de l'ARMP. Elle est effectuée au moyen d'une échelle de Likert pour les sessions organisées en mode présentiel. Pour les sessions organisées en mode FOAD, le questionnaire sera diffusé en ligne. A noter dans ce dernier cas le faible taux de réponse généralement enregistré en dépit des relances effectuées. Il y va de même pour la mesure des effectifs globaux qui ne permet pas de différencier le genre du participant.

1.1.3. Résultats attendus

Les résultats attendus des activités à mettre en œuvre au cours de la période couverte sont les suivants :

- Les cadres de l'Administration sont sensibilisés sur les achats publics Durables
- Les acteurs de la commande publique sont informés et formés dans le domaine de la commande publique et est en mesure d'assumer ses responsabilités,

Les ratios ci-dessous seront appliqués pour mesurer les résultats :

- Nombre d'atelier prévu/ Nombre d'atelier réalisé
- Ne Nombre de personne prévue/ nombre de personne formée

Ces ratios sont conformes aux exigences qualité définies par l'ARMP dans le domaine de la formation (ISO 9001)

1.2. Organisation de plusieurs ateliers de sensibilisation sur les APD

Dans le cadre du partenariat avec le PNUE, l'ARMP et la DEEC ont eu à initier plusieurs projets et programmes de formation sur les APD, notamment pour la sensibilisation et pour l'intégration de procédures environnementales dans le processus de passation des marchés publics.

L'ARMP a élaboré un programme de formation articulé autour du développement durable et des APD

Intitulés des rubriques

- Elaboration d'un référentiel et des programmes de formation : Un consultant a été sélectionné par le PNUE
- Identification des besoins en termes de capacités, élaboration des modules de formation sur les achats publics durables : Un consultant a été sélectionné par le PNUE
- Organisation de 3 à 4 ateliers de renforcement de capacités des acteurs clés sur les achats publics durables (formation de formateurs et des acteurs concernés du réseau sur la passation des marchés) : Mis en œuvre par l'IRMAP

L'Institut de Régulation des Marchés Publics est le centre de formation de l'autorité de Régulation des Marchés publics. Il a été créé en 2013. Il délivre sept programmes de formation dans le domaine de la commande publique dont 2 académiques avec l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar et l'université Gaston Berger de St Louis. Le centre dispose d'une capacité d'accueil de 120 places dont un amphithéâtre, un restaurant et plusieurs salles de cours.

Toutes les directions et cellules de l'ARMP sont mobilisées pour la mise en œuvre du projet. Les travaux sont placés sous la direction du Directeur général de l'ARMP qui s'appuie sur la Direction de la Formation et des Appuis Techniques de l'ARMP.

Le plan global de formation doit faire l'objet d'un traitement particulier. En effet, les différentes cibles bénéficiaires de la formation doivent être saisies à bonne date du calendrier et des différents thèmes proposés pour leur permettre d'exprimer leurs besoins spécifiques de formation ; ce qui permettra à l'ARMP de confectionner des groupes homogènes et de les informer sur un calendrier précis leur permettant de s'organiser en conséquence.

Ces modules sont élaborés à partir du décret N°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics actuellement en vigueur. Il est fort à parier, dans les mois à venir, une évolution avec des changements dans les textes juridiques et réglementaires. Les documents sont déjà dans le circuit des visas. Il est également à prévoir des dispositions particulières APD dans les dossiers types à venir suite aux recommandations de l'étude portant sur les modalités d'intégration des considérations environnementales et des groupes vulnérables dans la commande publique dont le rapport est en cours de validation.

Tableau : Planning du programme prévisionnel de formation

<p align="center">ATELIERS DE SENSIBILISATION SUR LES APD Programme prévisionnel</p>								
N°	THEME	CIBLE	EFFECTIF A FORMER	Nbre de jours	DATE PREVUE	FORMAT	LIEU EFFECTIF	FORMATEURS PREVUS
1	Formation des Formateurs sur les APD	Formateur	20	2	22 – 23 juillet	FOAD	Plateforme Zoom	Formateurs agréés ARMP
2	Formation sur les APD	Autorités contractantes (ministères)	25	3	23 – 28 juillet	Présentiel	IRMAP	Formateurs agréés ARMP
3	Formation sur les APD	Autorités contractantes (Agences et établissements publics)	25	3	2 – 4 Aout	Présentiel	IRMAP	Formateurs agréés ARMP
4	Formation sur les APD	Autorités contractantes Agence et établissements publics)	25	3	9 -11 Aout	Présentiel	IRMAP	Formateurs agréés ARMP
5	Formation sur les APD	Autorités contractantes (Collectivités territoriales)	25	3	10 – 12 Aout	FOAD	Plateforme Zoom	Formateurs agréés ARMP
6	Formation sur les APD	Corps de contrôle (DCMP/ ARD)	50	3	6 – 8 septembre	FOAD	Plateforme Zoom	Formateurs agréés ARMP
7	Formation de stimulation des procédures passation incluant les ADP	Corps de contrôle (Auditeurs	50	3	13 – 15 septembre	FOAD	Plateforme Zoom	Formateurs agréés ARMP
8	Formation sur les APD	Secteur privé	100	4	20 – 23 sept	FOAD	Plateforme Zoom	Formateurs agréés ARMP
9	Formation sur les APD	Secteur privé (Artisans, Start up)	50	4	27 – 29 sept	FOAD	Plateforme Zoom	Formateurs agréés ARMP

NB : calendrier prévisionnel et modifiable selon les contraintes de tous

Hypothèse : réception des modules de formation le 15 juillet 2021

1.3. Organisation d'un atelier de simulation d'une procédure de passation de marché intégrant les APD

L'ARMP en partenariat avec le PNUE et le Ministère de l'environnement a organisé un atelier de simulation d'une procédure de passation de marché intégrant les Achats publics durables avec ledit dossier type le 18 novembre 2021.

Cet atelier de simulation de procédure sur le dossier type intégrant les clauses de développement durable participe à la mise en œuvre du Plan National des Achats Publics Durables (PNAPD) dont il constitue un élément de mise œuvre. Il a pour objectif de renforcer la capacité des acteurs de la commande publique pour une passation efficace.

Méthodologie de travail

L'expert chargé de l'animation de l'atelier introduira le sujet à travers des présentations PowerPoint du dossier-type intégrant les clauses d'achats publics durables, et supervisera les travaux de simulation d'une procédure d'achat public durable. Le consultant coordonnateur est chargé de la gestion de l'atelier et de la modération des travaux.

Résultats attendus

Il est attendu à l'issue du séminaire :

- une bonne simulation de la passation du marché avec les dossiers types intégrant des clauses d'achats publics durables ;
- une meilleure appréhension des dossiers-types intégrant les clauses d'achats publics durables ;
- un rapport de synthèse élaboré par le consultant.

But et objectifs de la mission

Renforcer la capacité des acteurs de la commande publique pour une passation efficace.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques poursuivis par l'atelier sont :

- de permettre aux autorités contractante de pouvoir utiliser le DAO intégrant les clauses de développement durable ;
- permettre aux acheteurs publics et fournisseurs de connaître les procédures utilisées pour les achats publics durables ;
- permettre aux fournisseurs de connaître les sources d'information pour accéder aux achats publics durables ;
- permettre aux acheteurs publics de bien préparer le dossier de marché pour la conduite des procédures achats publics durables ;

Attentes des participants

- Connaître les règles de passation des marchés publics au Sénégal ;
- Connaître les procédures utilisées pour les achats publics durables ;
- Connaître les sources d'information pour accéder aux achats publics durables ;
- Pouvoir préparer le dossier de marché pour la la conduite des procédures achats publics durables.

Liste des thèmes développés par l'animateur

- Les marchés publics
 - Notions essentielles sur la passation des marchés publics
 - Définition d'un marché public
 - La notion de commande publique durable
 - Définition d'achats durables
 - Présentation, du dossier type d'achats durables
 - Présentation des clauses d'achats durables

- Travaux de groupes et simulation de procédures
 - Corrections et procédures

Compte rendu des travaux

Les participants ont eu une présence soutenue et ont manifesté un grand intérêt pour les thèmes développés.

Toutefois, à la séance de synthèses, certains participants n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction en ces termes :

- *Avons été heureux d'apprendre les véritables enjeux des achats publics durables ;*
- *Avons maintenant compris comment utiliser le DAO achat public durable ;*
- *Après cet atelier, on se rend compte combien l'achat public durable est un enjeu pour les générations actuelles et futures ;*
- *Nous avons bien apprécié les travaux de simulations. Ils nous ont permis de mieux appréhender les outils de passation de procédure d'achats publics durables.*

Recommandations des participants :

- Renouveler les ateliers de simulation, d'achats publics durables ;
- Souhaite recevoir toute la documentation y afférente.

Résultats obtenus

Cette cérémonie a permis de présenter la synthèse des travaux de simulation présentés au cours de l'atelier :

- ✓ Quels sont les critères de conformité appliqués dans le cadre des achats publics durables » ?
- ✓ Comment élaborer les spécifications techniques dans un DAO d'achats public durable ?
- ✓ Qui lance, organise et supervise la procédure ?
- ✓ Qui contrôle et rend compte ?
- ✓ Les conditions de participation aux procédures des achats publics durables ;
- ✓ Les moyens prévus pour garantir l'efficacité et la transparence des procédures d'achats publics durables ;
- ✓ Les voies de recours ;
- ✓ Quelles les sanctions prévues pour les contrevenants aux exigences d'achats durables.

Liste des bénéficiaires de l'atelier

Les entités ci-dessous ont participé à la formation :

- cinq (07) agents de l'ARMP,
- trois (03) agents de la Direction centrale des Marchés publics (DCPM),
- l'expert animateur,
- un consultant coordonnateur,
- un logisticien ;
- Ministère de l'Environnement et du Développement durable
- Ministère de la Santé et de l'Action sociale
- Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants
- Ministère des Mines et de la Géologie
- Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène Publique
- ONAS
- Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME)
- Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides (UCG)
- Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT)
- Agence pour la promotion et le développement de l'artisanat (APDA)
- Direction de la Promotion et de la Protection des Groupes vulnérables
- Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD)
- Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat
- Agence Nationale des Eco-Villages (ANEV)
- Cellule d'Appui à l'Environnement des Entreprises (CAEE)
- Ville de Dakar
- Confédération nationale des Organisations Patronales artisanales du Sénégal (CONOPAS)
- Oxfam (Bureau régional)
- EFFAGE SENEGAL.

2. FORMATIONS SUR LES APD : APPROCHE ET THEORIES

La finalité de ce guide est de pouvoir orienter l'organisation **sessions de formation sur les Achats Publics Durables (APD)** pour des acheteurs publics, afin de maîtriser les outils nécessaires pour introduire les concepts du développement durable dans tous les stades du processus d'achat public.

D'une manière globale **c'est le Renforcement des capacités des acheteurs publics**, en effet l'APD permet d'atteindre des économies en énergie et des réductions des gaz à effet de serres, de prioriser l'utilisation de matières recyclables et durables afin de **réduire le gaspillage de ressources naturelles, et encourager l'intégration de la dimension sociale dans les stratégies de l'acheteur public.**

D'une façon générale c'est de Définir les critères de durabilité à insérer dans les cahiers des charges des marchés publics durables en tenant compte des 17 objectifs de développement durable adoptés par les pays membres de l'ONU d'où la pertinence de de guide pour soutenir le passage vers des modes de production et de consommation durables.

2.1. Aperçu des différentes étapes de l'Approche sur les APD

L'approche sur les APD guide les pays à travers un ensemble d'étapes de mise en place d'un programme d'APD efficace. Le but est de créer un cadre politique qui légitime les actions d'APD, et, en retour, informe le marché des objectifs et des domaines prioritaires, afin que ce dernier puisse graduellement s'adapter. L'approche sur les APD est conçue comme une série de d'étapes, qui aboutissent à la mise en place d'une politique ou d'un plan d'action. L'approche sur les APD encourage les autorités publiques à se diriger vers des achats publics plus durables, de manière systématique et cohérente.

L'approche sur les APD est structurée selon les quatre étapes clés suivantes :

2.1.1. Étape 1 : Définition du projet, établissement du modèle de gouvernance et formation initiale

Tenue d'une session ou d'un atelier initial(e) de formation Une fois établis le PFN et le Comité de pilotage, il est conseillé de tenir une session initiale de formation avec les membres du PFN, du CP et tous les autres acteurs importants du projet, comme par exemple les consultants sous contrat ou le personnel clé. La session ou l'atelier de formation aidera les acteurs concernés à faire des contributions en connaissance de cause, tout au long de la procédure ; les connaissances individuelles améliorées du personnel dans chaque pays augmenteront leurs performances et leur désir d'échange et de collaboration.

L'atelier de formation devra couvrir :

- l'Approche sur les APD, les rôles et attentes des organisations et des membres ;
- le calendrier et le plan du projet ;
- les modalités d'accès aux ressources d'information ;
- les résultats attendus de l'Approche sur les APD à chaque étape ; et
- les résultats attendus de l'Approche sur les APD en général, dans ce pays.

2.1.2. Étape 2 : évaluation de l'état des lieux des achats publics et APD ; examen juridique, exercice de hiérarchisation et analyse de l'état du marché;

- L'évaluation de l'état des lieux des achats publics et achats publics durables
- Examen juridique
- Exercice de hiérarchisation
- Analyse de l'état du marché

2.1.3. Étape 3 : Planification stratégique – Politique et Plan d'action sur les APD, et Objectifs du développement de la politique et du plan d'action sur les APD.

- Relation avec les autres étapes et études
- Portée et contenu de la politique et du plan d'action sur les APD
- Adoption et mise en place d'une politique et d'un plan d'action sur les APD

2.1.4. Étape 4 : Mise en place des APD.

- Application de critères de durabilité tout au long du cycle contractuel
- Identification des besoins et amélioration du rendement
- Définir le cahier des charges et solliciter des offres
- Utilisation des écolabels
- Évaluation et sélection des fournisseurs
- Évaluation des offres et des attributions
- Audit et amélioration de la performance du fournisseur
- Gestion des contrats pour les APD

La formation est recommandée tout au long du processus.

2.2. Objectifs de la formation

Pour une bonne mise en place de l'approche sur les APD, l'éducation et la formation doivent être effectuées à plusieurs stades du processus, et avec plusieurs groupes-cibles. Il est particulièrement important d'éduquer le personnel sur l'APD, sur ce qu'il implique, et de renforcer les capacités à le livrer avec de bonnes pratiques d'achat, une fois que la politique et le plan d'action ont été créés pour en faciliter la mise en place.

Une formation de qualité à l'approche sur les APD permet au personnel, chargé de livrer et d'influencer l'APD, de comprendre les principes sur lesquels s'appuie l'approche et garantit qu'ils sont clairs quant aux avantages de l'APD et aux conséquences s'ils ne livrent pas.

Le but global est de sensibiliser le personnel aux implications des APD, de lui faire connaître les avantages des APD et les conséquences de leur non-exécution, et de leur donner les compétences nécessaires à leur mise en place.

Les objectifs spécifiques de la formation doivent être les suivants :

- Identifier et utiliser les outils réglementaires de l'achat public durable;
- Obtenir un soutien politique et une volonté de mettre en place l'APD à tous les niveaux de gouvernement ;
- sensibiliser des acheteurs publics aux avantages de l'Achat Public Durable;
- Intégrer la durabilité au niveau de la définition des besoins;
- Assurer un bon développement et une bonne mise en place de l'approche sur les APD ;
- Réussir la rédaction des cahiers des charges avec l'intégration des critères de durabilité;
- Evaluer des offres reçues en considération des spécifications de durabilité ;
- Repérer et mettre en œuvre les bonnes pratiques pour des achats responsables et efficaces;
- Former le personnel responsable des achats et des contrats, avant la mise en place des APD, et
- Développer une communauté de praticiens et l'amélioration constante de l'Approche sur les APD.

2.3. Relation avec les autres étapes et études

Des actions de sensibilisation et de formation peuvent être réalisées depuis l'Étape 1 au tout début du projet ; puis, des formations plus spécifiques peuvent être dispensées sur la politique et le plan d'action sur les APD, quand ils sont achevés. Le fait de faire cette formation tôt encouragera vraisemblablement le soutien en interne et l'intérêt général, et commencera à établir une "communauté de praticiens", qui peut être utile aux Étapes 1 - 3

- Les besoins de formation doivent être identifiés comme partie intégrante de l'étape d'évaluation de l'état des lieux. D'autres besoins de formation peuvent émerger tout au long du projet, et doivent faire l'objet d'un suivi.
- Il est conseillé de passer en revue le matériel de formation à la lumière des résultats de l'évaluation de l'état des lieux, de l'examen juridique, de l'analyse de l'état du marché, et de la politique et du plan d'action sur les APD.

3. FORMATIONS SUR LES APD : ASPECTS PEDAGOGIQUES

3.1. Approche

L'Approche sur les APD est censée guider les décideurs et praticiens, dans la conception et la mise en place d'une politique et d'un plan d'action sur les APD. Les Lignes directrices sont écrites, à l'origine, pour des agences gouvernementales qui souhaitent avoir une approche commune et graduelle de mise en place des APD.

Les Lignes directrices sont soutenues par un certain nombre d'activités de formation et de renforcement des capacités, fournies par le PNUE, ainsi qu'une plate-forme d'information et un réseau d'entreprises instaurant des APD.

Elles sont conçues à la fois pour des pays commençant juste à envisager les APD, et pour ceux qui ont déjà un plan d'APD en cours, et qui voudraient l'améliorer. Les étapes sont aussi conçues pour être flexibles, afin de pouvoir s'adapter aux conditions et pratiques existantes spécifiques auxdits pays.

De plus, d'autres acheteurs institutionnels et commerciaux peuvent trouver l'Approche sur les APD pertinente pour leurs pratiques de gestion des achats et de la chaîne logistique. Les fournisseurs et autres acteurs concernés, comme ceux impliqués dans la définition des critères de durabilité pour des produits et services, peuvent aussi trouver un intérêt dans ces Lignes directrices.

3.2. Types de formation et portée

Le programme de formation peut prendre la forme d'ateliers en tête-à-tête, de guides écrits et peut être associé à des éléments d'apprentissage en ligne. Toutes ces méthodes peuvent constituer des moyens utiles et productifs par lesquels vous vous assurez que votre personnel est désireux et capable de mener à bien les APD. Il est important de remarquer, cependant, que l'utilisation d'une méthode seule peut ne pas suffire pour garantir la réussite. Il est également conseillé, quelle que soit la méthode employée, de procéder à une révision des connaissances à intervalles réguliers, pour garder ces considérations à jour. Les cours de révision sont aussi une opportunité de résoudre les défis susceptibles de faire surface lors de la mise en place.

3.2.1. Matériel de formations et contenu

Le matériel de formation doit provenir de deux sources différentes :

- La première source est la mallette de formation du PNUE, qui fournira le matériel qui traite du cadre général des APD, des leçons apprises, et des lignes directrices et des méthodologies de l'approche, ainsi que de questions générales relatives aux achats. En fonction de la langue locale, une traduction peut s'avérer nécessaire. Ce matériel sera publié sur le Centre d'information et d'assistance sur les APD.
- De plus, les pays doivent aussi contribuer en fournissant des données et des informations pour adapter le matériel au contexte national spécifique (dans des domaines liés au cadre juridique, aux produits/services hiérarchisés, etc.), et aussi aux particularités des politiques et plans d'action sur les APD, qui ont été développés à l'Étape 3.

Si le renforcement des capacités d'achat et la formation sont déjà bien développés, la formation aux APD peut s'intégrer aux programmes existants.

3.2.2. Public concerné et cible

Les publics conseillés pour la formation varieront en fonction du pays et pourraient inclure du personnel des postes suivants :

- Achats
- Finances
- Département juridique
- Gestion de contrats
- Gestion de projets
- Chefs de service /cadres supérieurs
- Toute personne responsable des achats
- Fournisseurs

Certains pays ont également utilisé la formation comme moyen d'évolution professionnelle pour le personnel, et la formation fait désormais partie du processus d'évaluation du rendement.

3.3. Contenu de formation suggéré

Il faut noter que le contenu de la formation est susceptible de varier d'un pays à l'autre. Cependant, il est conseillé de couvrir les trois domaines suivants : sensibilisation, approche sur les APD, et mise en place.

3.3.1. Sensibilisation

- Définition du développement durable
- Principes, politique et stratégie du pays en matière de développement durable
- Définition de l'achat durable
- Pratiques d'achat de base dans le pays (pour les non-professionnels des achats)

3.3.2. Concernant l'approche sur les APD

- Partenaires, objectifs, étapes, ressources, calendriers, etc.

3.3.3. Concernant la mise en place des APD

- Comment appliquer les principes de durabilité et incorporer des considérations de durabilité tout au long de la procédure d'achat ?
- Comment impliquer les acteurs clés dans la mise en place des APD, notamment en s'engageant avec les fournisseurs sur le développement de produits et services plus durables ?
- Partage des meilleures pratiques avec des acteurs internes et externes
- Hiérarchisation des postes de dépenses et résultats de l'exercice de hiérarchisation
- Comment surveiller, mesurer et rendre compte des progrès sur les APD ?
- Communiquer efficacement sur les APD avec des acteurs internes et externes ?
- Comment former et impliquer des acteurs du secteur privé, notamment les fournisseurs ?

3.4. Mise en œuvre de la formation

Pour une bonne mise en place de l'approche sur les APD, l'éducation et la formation doivent être effectuées à plusieurs stades du processus, et avec plusieurs groupes-cibles. Ainsi :

- **Au début du projet, l'équipe impliquée dans la mise en place de l'approche (à la fois la personne qui coordonne le projet, le PFN et les membres du CP) doit être formée sur :**
 - les APD en général et leurs avantages ; et
 - les objectifs et les phases de l'approche sur les APD, afin d'être claire sur les attentes liées au projet et d'être capable de contributions bien informées, en accord avec la portée de chaque étape de l'approche.
- Également à un stade précoce, il faudra tenir une séance pour sensibiliser décideurs et directeurs (Chefs de services, équipes dirigeantes), qui seront finalement ceux qui décident de la valeur stratégique des APD ; en soulignant leur importance, leurs avantages et la valeur des alliances internationales.
- Tout au long du projet, en particulier comme partie intégrante de la politique et du plan d'action sur les APD, une formation sera dispensée aux responsables impliqués dans la passation des contrats (achats, finances, questions juridiques, gestion des contrats, gestion de projets, et toute personne responsable des achats), concernant 1. la perception générale de l'importance des APD, et 2. la formation nécessaire à la mise en place réelle des APD.

La formation dans le pays sera dispensée par des formateurs eux-mêmes formés aux APD par le PNUE. Le jeu standard de matériel de formation doit être utilisé pour veiller à ce que le message délivré soit cohérent et suive les bonnes pratiques.

4. FORMATION OPERATIONNELLE ET MODULES

Le Guide de formation sur les APD est conçu pour être utilisé par les acheteurs publics et par les formateurs, ou pour l'intégration dans les cours et ateliers de formation générale sur les marchés publics. Il se compose de deux modules introductifs et de quatre modules sur les produits prioritaires ciblés dans l'étude sur les APD, avec des présentations PowerPoint (y compris des notes de formateur) et des orientations qui l'accompagnent.

4.1. Modules introductifs

4.1.1. Module introductif sur les APD

Le rôle des APD en tant qu'outil pour atteindre les avantages environnementaux et les objectifs stratégiques :

CONTENU

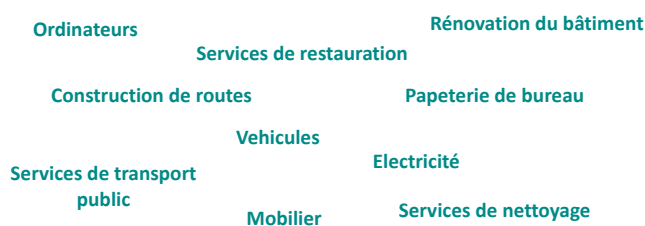
Contexte

Les achats durables visent à utiliser ce pouvoir pour stimuler le marché des biens et services plus durables.

1. Listes des biens et services ciblés dans les achats publics

Pourquoi verdir l'approvisionnement public ?

Les pouvoirs publics achètent une vaste gamme de biens et de services



Module 1: Introduction

3

2. Les impacts de l'approvisionnement

Chaque produit que nous achetons a une vaste gamme d'impacts environnementaux, tout au long de son cycle de vie :

- **Chaîne d'approvisionnement**

- Consommation de matières premières ;
- Consommation d'énergie/d'eau, émissions et déchets (toxiques) provenant de la transformation industrielle et du transport.

▪ **Usage**

- Consommation d'énergie/d'eau ;
- Production de déchets et émissions ;
- Utilisation de consommables (p. ex. papier, encre).

▪ **Impacts environnementaux**

Les impacts peuvent être la Production de déchets, les émissions toxiques et la création de nouvelles matières premières.

a) *Impact sur les changements climatiques/émissions de CO2*

- Électricité utilisée pour alimenter nos bâtiments et nos équipements
- Carburant consommé par nos véhicules ou pour chauffer nos bâtiments
- Émissions provenant des processus industriels et du transport tout au long des chaînes d'approvisionnement.

En quoi les APD peuvent-ils aider?

- Exiger des normes élevées d'efficacité énergétique pour les bâtiments et les produits ;
- Acheter de l'électricité verte ;
- Passer aux véhicules zéro émission (et encourager les fournisseurs à faire de même).

b) *Impact sur les changements climatiques : Qualité de l'air et de l'eau*

- Pollution provenant de véhicules appartenant au secteur public, exécutant nos services ou livrant nos produits ;
- Utilisation de produits chimiques (par exemple pour le nettoyage) contenant des substances toxiques ;
- Utilisation de pesticides et d'engrais à base de produits chimiques dans la production alimentaire.

Comment les APD peuvent-ils aider?

- Passer aux véhicules zéro émission (et encourager les fournisseurs à faire de même)
- Exiger que les services de nettoyage soient effectués avec des produits peu ou non polluants
- Spécification du bio dans les contrats d'alimentation et de restauration

c) *Impact sur les changements climatiques : Déchets et utilisation des ressources*

- Élimination des produits électriques en fin de vie ;
- Déchets provenant de travaux de construction et de démolition ;
- Emballages utilisés pour la livraison de marchandises.

Comment les APD peuvent-ils aider?

- Promouvoir les solutions d'économie circulaire ;
- Exiger une durée de vie prolongée des produits et la garantie des pièces de rechange ;
- Emballage à la demande réduite ou réutilisable.

- Encourager l'utilisation de matériaux recyclés dans la construction

3. Concept d'Achats publics durables

L'achat public durable est défini dans différents documents :

Définition union européenne : Un achat public durables est ... « un processus par lequel les autorités publiques cherchent à acquérir des biens, des services et des travaux ayant un impact réduit sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie par rapport aux biens, services et travaux ayant la même fonction principale que ceux qui seraient autrement acquis

Définition code des marchés publics du Sénégal : L'achat public durable est défini dans le **CMP de 2022 en son Article 4.3** comme un achat par lequel l'autorité contractante vise à répondre à son besoin tout en ajoutant dans le dossier d'appel à concurrence la mise en œuvre d'un objectif du développement durable dans l'une ou plusieurs de ses dimensions à savoir le pilier économique (accès privilégié des PME et des acteurs de l'économie sociale et solidaire), le pilier social (protection et accès à l'emploi des groupes vulnérables : femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap) et le pilier environnemental à travers des achats écologiques et techniques réduisant l'impact nocif sur l'environnement.

Les APD peuvent avoir une incidence sur l'environnement :

- Directement – grâce à l'amélioration de la performance environnementale des biens, services et ouvrages achetés ;
- Indirectement – en utilisant cet effet de levier du marché pour encourager les entreprises à investir dans des produits et services plus propres

Cadre politique et réglementaire des APD : Décret Code des marchés publics :

- faire face aux menaces que sont les crises écologiques et les changements climatiques ;
- accorder une place importante à la dimension environnementale et sociale dans le nouveau Code des marchés publics était un impératif ;
- Assurer une diffusion plus large des marchés publics innovants, écologiques et sociaux ;
- Renforcer le professionnalisme des acheteurs publics.
- objectif essentiel de faciliter et de garantir une plus grande inclusion d'objectifs sociétaux communs dans le processus de passation de marché

Illustrations avec des cas pratiques

1. Achat de légumes sains et durables pour les maisons de retraite de Vienne

Nouveau contrat-cadre pour encourager la durabilité alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la production à la livraison.

Contrat attribué 30% sur le prix, 40% qualité, 5% personnel, 15% concept logistique, service client.

Au moins 50% des légumes devaient être cultivés dans la propre pépinière des soumissionnaires, en utilisant des énergies renouvelables.

2. Cas du mobilier appliquant les principes de l'économie circulaire à Malmo (Suède) Focus : réutilisation des meubles

- Réutiliser les meubles appartenant à la ville de Malmö lorsque cela est possible;

- rénover ou la remettre à neuf : .Si la rénovation intérieure n'est pas possible, ces travaux peuvent être effectués par un fournisseur de la charpente de meubles réutilisés. Si aucun meuble existant n'est trouvé, il peut être acheté
- Recycler ce qui ne peut pas être utilisé (à éviter si possible).

4.1.2. Module sur les aspects stratégiques des APD

Contenu du module en vue d'une orientation sur la manière dont les APD peuvent être mis en œuvre et gérés au sein d'une administration publique.

1. Mettre en place un dispositif stratégique pour les APD
2. Élaboration du dossier
3. Mobiliser les forces autour de la stratégie
4. Définition de la portée et des objectifs
5. Développer la stratégie
6. Lancement effectif de la stratégie APD
7. Surveillance et rapports

Mettre en place un dispositif stratégique pour les APD

Pourquoi une stratégie d'approvisionnement est-elle importante pour un processus APD ?

La stratégie doit être organisée afin de mettre en œuvre une bonne politique d'approvisionnement en produits et services durables.

Les marchés publics constituent un instrument stratégique dont les potentialités existantes ne sont pas suffisamment exploitées.

Une stratégie aidera à intégrer la durabilité dans les activités d'approvisionnement à long terme, en fournissant :

- des objectifs clairs ;
- des responsabilités ;
- une amélioration permanente.

Les fondements d'une stratégie de mise en œuvre d'APD

- Élaboration du dossier de stratégie ;
- Portage du dossier ;
- Approche managériale ;
- Définition de la portée et des objectifs ;
- Développement de la stratégie ;
- Monitoring et rapports.

Élaboration du dossier de stratégie

Quels sont les avantages des APD ?

- Atteindre les objectifs du verdissement de la Commande publique, de l'efficacité énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air ;
- Accroître l'efficacité des dépenses publiques;
- Encourager l'innovation et le développement de solutions durables compétitives dans votre administration

Les APD constituent un outil pour répondre à une grande variété d'objectifs politiques

- Réaliser des gains d'efficacité énergétique ;
- Devenir un pays neutre en CO2 ;
- Tous les aliments servis doivent être certifiés biologiques ;
- Améliorer la mobilité urbaine durable ;
- Développement de l'économie circulaire ;

Situation de référence

- Prenez du recul et examinez vos systèmes et pratiques d'approvisionnement existants ;
- le constat est que les principes de base (cadre juridique) pour la mise en œuvre d'une politique APD sont déjà en place.

Comment s'organise l'approvisionnement ?

- La structure organisationnelle déterminera l'approche APD ;
Approvisionnement centralisé ?
- Achats décentralisés ?
- Approche de gestion par catégorie ?
- Identifier les structures d'approvisionnement existante ;
- Où se situent les meilleures opportunités de mise en œuvre ?

Mobiliser les parties prenantes autour de la stratégie

Trois niveaux d'engagement :

- Engagement général des parties prenantes ;
- Engagement dans une politique inclusive ;
- Politique APD intégrale.

Il est important d'avoir un dialogue permanent avec tous ceux qui sont impliqués et/ou influencés par les APD.

Demandez-vous « À quoi ressembleraient idéalement les achats durables dans notre organisation ? »

Définition de la portée et des objectifs

Quelles sont les actions d'approvisionnement couvertes par la stratégie ? en termes de :

- Catégorie de produit/service. Quels sont les produits prioritaires ?
- Couverture - couvre-t-elle l'ensemble des AC ou une catégorie d'AC ?
- Cibles
- quelles cibles fixez-vous et quels indicateurs de performance clés aurez-vous pour déterminer le résultat escompté ?

Définition de la portée

Identifier les catégories prioritaires pour les APD en tenant compte :

- Des Priorités environnementales, sociales et économiques ;
- De l'Importance budgétaire des groupes de produits/services ;
- Du niveau de compétences et des ressources disponibles ;
- De l'Expérience existante en matière d'approvisionnement durable ;
- De l'Enthousiasme des collègues pour les APD ;
- Du niveau de renouvellements des contrats ;
- De la Disponibilité sur le marché de produits durables alternatifs ;

- Des Facteurs politiques ou juridiques (par exemple, législation nationale) ; Qu'est-ce qui est déjà rendu obligatoire dans la législation nationale?

Définition de la cible

- Mobiliser un soutien politique fort pour la mise en œuvre ;
- Démontrer l'engagement de votre structure ;
- Établir un cadre pour mesurer les progrès.

Développement de la stratégie

Élaborer un plan d'action

Le plan d'action doit fournir des détails clairs et pratiques sur la manière dont les objectifs seront atteints :

- Le périmètre de vos activités et objectifs ;
- Les parties prenantes impliquées ;
- Les responsabilités assignées ;
- Les Ressources disponibles ;
- Les mesures et procédures de mise en œuvre ;
- Les indicateurs de performance ;
- Les délais.

Actions d'approvisionnement

- Inclure des actions spécifiques dans les principaux domaines de produits/services ;
- Identifier les exigences d'achat environnementales/sociales appropriées ;
- Intégrer ces demandes dans les documents d'appel d'offres ;
- Surveiller et rapporter les actions et les résultats

Autres actions

- Ateliers et formations – sensibiliser et développer des compétences sur les APD
- Groupes de travail - mettre en place un groupe de travail sous la direction d'un coordinateur
- Proposer des incitations - inclure le métier dans les descriptions de poste
- Professionnalisation - Pouvez-vous développer professionnellement les acheteurs grâce à une formation externe ?

Communication

- Tenir les parties prenantes, y compris les fournisseurs, informées de la stratégie et des objectifs ;
- Sensibilisation - séminaires/tables rondes, newsletters, intranet de l'organisation ;
- Communiquer les intentions aux fournisseurs - fournir le temps et les informations nécessaires pour s'adapter aux nouvelles exigences
- Présentation des activités au grand public

Suivi de la performance

- Le suivi des progrès et le suivi des réalisations de la stratégie et des objectifs doivent être effectués plus d'une fois par an ;
- À partir d'une simple base de données indiquant la date d'inclusion des critères de durabilité à des systèmes pouvant être reliés à des plateformes d'e-approvisionnement.

Attribuer des responsabilités

- Qui dirigera la stratégie ?
- Qui a une connaissance et une expérience existantes sur les APD ?
- Quelles parties prenantes influentes devraient être impliquées ?
- Avez-vous besoin d'affecter (ou de recruter) du personnel dédié ?
- Quelle expertise externe est requise ?

Monitoring et rapports

C'est l'occasion de:

- Vérifier si les objectifs ont été atteints;
- Identifier les problèmes rencontrés ;
- Développer des solutions.

Mise en place d'un système de suivi



4.2. Modules sur les produits priorisés

Ces modules sont conçus et disponibles sous format PowerPoint en version exploratoire. Ils seront joints en fichiers attachés et sont une partie intégrante du guide de formation.

4.2.1. Module sur les services de nettoyage intérieur

Comprend les critères des APD, les impacts environnementaux et les alternatives écologiques

- [Présentation](#)

4.2.2. Module sur les Ordinateurs, moniteurs, tablettes et smartphones

Comprend les critères des APD, les impacts environnementaux et les alternatives écologiques

- [Présentation](#)

4.2.3. Module sur l'alimentation, Services de restauration et Machines

Comprend les critères des APD, les impacts environnementaux et les alternatives écologiques

- [Présentation](#)

4.2.4. Module sur les Meubles et fournitures

Comprend les critères des APD, les impacts environnementaux et les alternatives écologiques

- [Présentation](#)

4.2.5. Module sur les véhicules de transport routier

Comprend les critères des APD, les impacts environnementaux et les alternatives écologiques

- [Présentation](#)

CONCLUSION

Tableau : Synthèse et chronologie des différentes activités de la formation, responsables et détails :

Nom de l'activité	Responsables	Détails concernant l'activité
Elaboration et traduction du matériel de formation	PFN, PNUE, Consultant	<p>Au moyen des éléments tirés de l'EJ, de l'ANPM, de l'ES et des autres documents d'importance, les experts du PNUE adaptent le matériel de formation et si, nécessaire, le traduisent en vue de l'atelier organisé dans le pays.</p> <p>Le PNUE fournit le matériel relatif au cadre de l'APD, les enseignements tirés, les orientations, les méthodologies et les informations relatives aux achats.</p> <p>Les pays fournissent les données et informations nécessaires pour adapter le matériel aux spécificités du contexte national et de la langue.</p>
Identification des apprenants et des lieux de formation	PFN	<p>Identification des groupes parties prenantes devant suivre une formation à chaque étape du projet.</p> <p>Les canaux de formation gouvernementaux habituels doivent être analysés afin de définir les possibilités d'intégration de l'approche et du matériel APD</p>
Organisation d'ateliers et de sessions de formation	PFN, PNUE, Consultant	<p>Les formateurs doivent dispenser une formation nationale.</p> <p>La formation doit se faire aux différentes étapes du processus et auprès des différents groupes cibles.</p>

ANNEXES

MODELE DE PROGRAMME DE FORMATION

ACHATS PUBLICS DURABLES DESIGN DE LA FORMATION		
RUBRIQUES	QUESTIONS	REPONSES
Rappel des activités précédentes en APD	Quelles sont les activités précédentes ?	<p>L'ARMP a réalisé en 2019 un plan national d'achats publics durable consécutivement à une étude diagnostic sur la passation des marchés publics et les considérations environnementales et les groupes vulnérables.</p> <p>Ce plan s'appuie sur les instruments internationaux comme l'objectif de développement durable(ODD) 12 qui encourage dans le domaine de la commande publique des modes de production et de consommation durable.</p> <p>Dans ce cadre un guide d'achats publics durable a été édité en octobre 2020 avec pour objectif de mobiliser les agents impliqués dans le processus de passation des marchés publics et de les inviter à acheter autrement en prenant en compte les aspects sociaux et environnementaux.</p> <p>En partenariat avec le ministère de l'environnement et du développement durable, l'ARMP a également initié en 2021 une mission d'étude sur la révision du cadre juridique pour développer les achats publics durables au Sénégal. A l'issue des travaux, une formation de haut niveau a été organisée à l'attention des ministères, agences, établissements publique et un échantillon de collectivité territoriale par le biais du réseau des Coordonnateurs de Cellule de Passation des marchés de l'ARMP.</p>
Problématique	Quel est le problème à résoudre ?	<p>Le plan national d'achat publics durables élaboré par l'ARMP, rappelle que « l'objectif Stratégique 2 de La lettre de politique sectorielle de l'environnement et du développement durable (LPSEDD, 2016-2020) porte sur l'intégration des principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyen d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation. La commande publique peut ainsi constituer un levier permettant aux autorités contractantes dans le cadre de leur acquisition des biens, des services ou des travaux de mieux prendre en compte les besoins environnementaux et sociaux »</p> <p>L'étude diagnostic réalisée par l'ARMP révèle toutefois que l'impact de l'exécution des marchés publics sur l'environnement et sur les groupes vulnérables risquent de</p>

DIRECTION DES FINANCEMENTS VERTS ET DES PARTENARIATS

		<p>compromettre, à terme, la durabilité du développement du pays.</p> <p>Dans ce cadre, l'ARMP se propose d'organiser une série de session de formation en vue renforcer les capacités des acteurs de la commande publique à « acheter autrement. »</p> <p>La prise en compte de la dimension économique, environnementale et sociales nécessite de disposer de ressources humaines de qualité conscientes des enjeux présents et futurs pour mieux en tenir compte dans leur comportement d'achats publics.</p>
<p>Objectifs de la formation (général et spécifique)</p>	<p>Qu'est-ce que les individus concernés devraient être capables de faire et qu'ils ne font pas actuellement ?</p>	<p>Au plan pédagogique, l'objectif général est de renforcer les capacités des acteurs de la commande publique en vue d'intégrer les principes de durabilités dans les processus d'achat publics pour favoriser des acquisitions en produits et services qui tiennent compte des dimensions sociale, économique et environnementale.</p> <p>Il s'agit plus spécifiquement :</p> <p>POUR LA COMPOSANTE 1 : FORMATION DES FORMATEURS</p> <p>En termes de connaissances (savoir) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les sources internationales et communautaires applicables aux achats publics durables ; - Connaître les dispositions du Code des Marchés publics et autres textes réglementaires portant sur les achats publics durables - Identifier les avantages accordés aux AC qui s'engagent à respecter les APD - Connaître les sanctions auxquelles s'expose une AC en cas de non-respect <p>En termes de savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des termes de référence, spécifications techniques et DTAO tenant compte les dimensions économiques, sociales et environnementales - Établir une matrice des risques prenant durable des achats (exigences environnementales) ; - Evaluer les offres en tenant compte des préférences (ou réservation) accordées aux PME qui respectent la dimension APD ; - Assurer le suivi de l'exécution de l'achat public durable. - Tenir compte de la dimension achat publics durables à toutes les étapes de la procédure. - Développer des activités d'animations structurées <p>En termes de savoir être</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre sensibilisé à la dimension achat publics durables dans toutes les étapes de la passation des marchés. - Développer l'andragogie adaptée à la délivrance des enseignements <p>POUR LA COMPOSANT2 : AUTORITE CONTRACTANTE</p>

DIRECTION DES FINANCEMENTS VERTS ET DES PARTENARIATS

		<p>En termes de connaissances (savoir) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les sources internationales et communautaires applicables aux achats publics durables ; - Connaître les dispositions du Code des Marchés publics et autres textes réglementaires portant sur les achats publics durables - Identifier les avantages accordés aux AC qui s'engagent à respecter les APD - Connaître les sanctions auxquelles s'exposent une AC en cas de non-respect <p>En termes de savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des termes de référence, spécifications techniques et DTAO tenant compte les dimensions économiques, sociales et environnementales - Établir une matrice des risques prenant durable des achats (exigences environnementales) ; - Evaluer les offres en tenant compte des préférences (ou réservation) accordées aux PME qui respectent la dimension APD ; - Assurer le suivi de l'exécution de l'achat public durable. - Tenir compte de la dimension achat publics durables à toutes les étapes de la procédure. <p>En termes de savoir être</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre sensibilisé à la dimension achat publics durables dans toutes les étapes de la passation des marchés. - S'engager à respecter les clauses économiques, environnementales et sociales <p>POUR LA COMPOSANTE 2 : SECTEUR PRIVE A l'issue des formations, les chefs d'entreprises ciblées doivent être capables :</p> <p>En termes de connaissances (savoir)</p> <ul style="list-style-type: none"> - De décrire la réglementation en passation des marchés ; - D'identifier les avantages accordés aux PME par le Code des Marchés publics ; - De s'informer sur les marchés des autorités contractantes qui tiennent compte de APD ; - De décrire les différentes étapes de la soumission ; - D'identifier leurs obligations en cas d'attribution ; - Établir une matrice des risques prenant en compte la dimension environnementale de l'achat durable ; - D'identifier les bonnes et mauvaises pratiques. <p>En termes de savoir-faire (Habilité / savoir-faire procédurales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De préparer une soumission respectueuse des APD - De fixer les prix du marché ; - D'élaborer le dossier de soumission soucieuse des APD ; - De déposer leur candidature ; - De procéder à des modifications, des retraits ou additifs de leur offre ; - De suivre leur marché ;
--	--	--

DIRECTION DES FINANCEMENTS VERTS ET DES PARTENARIATS

		<ul style="list-style-type: none"> - D'exécuter un marché incluant des clauses de respect des APD ; - D'introduire un recours. <p>En termes de savoir être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des compétences leur permettant d'accéder à la commande publique durable. <p>POUR LA COMPOSANTE 3 : ORGANE DE CONTROLE</p> <p>En termes de connaissances (savoir) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dispositions du Code des Marchés publics et autres textes réglementaires portant sur les achats publics durables, - Identifier les avantages accordés aux AC qui s'engagent à respecter les APD, - Connaître les sanctions à laquelle s'expose une AC en cas de non-respect, <p>En termes de savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la check liste contrôle de la dimension APD. <p>En termes de savoir être</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre sensibilisé à la dimension achat publics durables dans toutes les étapes de contrôle des marchés publics.
<p>Clientèle visée et système client</p>	<p>Quel est le profil des personnes visées par la formation ?</p>	<p>Les coordonnateurs de cellule de passation des marchés membre du réseau des CPM ainsi que les agents de l'ARMP ont déjà reçu une première session d'information et de sensibilisation de haut niveau sur les APD</p> <p>Sont également concernés</p> <p>Au niveau de l'ARMP : les formateurs agréés, le comité directeur, le personnel d'appuis</p> <p>Au niveau des autorités contractantes : les agents travaillant dans la chaîne de passation des marchés des ministères, des agences et établissements publics, des collectivités territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agents des services techniques, experts de leur domaine de compétence et responsables de l'élaboration des spécifications techniques et des termes de référence sensible au développement durable sont une cible prioritaire - Les membres des cellules de passation des marchés responsable de la conformité des marchés - Les Personnes Responsables de Marché - Les membres des commissions des marchés <p>Au niveau du secteur privé : les spécialistes de l'achat public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les PME - Les organisations professionnelles ou faitières - Les chambres consulaires - Les avocats - Les artisans - Les START up - Les femmes chef d'entreprises

DIRECTION DES FINANCEMENTS VERTS ET DES PARTENARIATS

		<ul style="list-style-type: none"> - Les diplômées des écoles d'ingénieurs <p>Au niveau des partenaires institutionnels de l'ARMP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agents de la DCMP et des ARD - La Cour Suprême - La Cour d'appels - Les organes de contrôle : la DCMP, les Cabinets d'audit, la Cour des comptes, l'IGE OFNAC, contrôle financier, la Cour 'Appel, <p>Le budget de la PNUE couvre une période d'activité qui prend fin au 30 novembre 2021. Elle concernera les cibles prioritaires que constituent les formateurs, les autorités contractantes et le secteur privé pour un échantillon de 350 personnes répartis en 9 sessions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 session de formation de formateur de 25 participants en FOAD - 4 sessions de 25 participants en présentiel, soit 100 personnes (Cellule des ministères et - 2 ateliers de personnes de 50 personnes en FOAD pour un échantillon de corps de contrôle, DCMP (siège et pôles régionaux), auditeurs, ARD ;) - 1 atelier de 100 personnes pour le secteur privé - 1 atelier de 50 pour les groupes vulnérables : jeunes et Start up et artisans <p>La planification précise des ateliers et ateliers</p> <p>L'ARMP pourra prendre le relais par la suite pour étendre la formation à un public plus large à partir de 2022 dans la limite de son budget et en rapport avec les partenaires techniques et financiers</p>
<p>Contenu</p>	<p>Quelles sont les sujets qui doivent être couverts par la formation ?</p>	<p>Il est à noter que pour l'instant, en dépit des études réalisées ou en cours que les textes réglementaires sur la commande publique et les APD ne sont pas encore validés. La prudence voudrait de s'orienter vers des ateliers d'information et de sensibilisation en attendant de voir les textes définitifs en vigueur.</p> <p>On peut retenir en ce sens</p> <p>Pour la formation des formateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un module de sensibilisation sur les APD - Les propositions en cours de validation <p>Après validation des textes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions du Code des Marchés publics et autres textes réglementaires portant sur les achats publics durables - Les modèles de DTAO intégrant la dimension économique, sociale et environnementale - Les avantages accordés aux AC qui s'engagent à respecter les APD - Les sanctions auquel s'exposent les AC en cas de non-respect - La check liste de contrôle des marchés intégrant la dimension APD (étude et document à réaliser) - Les exercices et corrigés d'exercices

		<ul style="list-style-type: none"> - Les activités structurées à envisager <p>Pour la formation des autorités contractantes</p> <p>Idem</p> <p>Pour la formation du secteur privé : les spécialistes de l'achat public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un module de sensibilisation sur les APD - Les propositions en cours de validation <p>Après validation des textes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions du Code des Marchés publics et autres textes réglementaires portant sur les achats publics durables - Les modèle de soumission intégrant la dimension économique, sociale et environnementale (- Les avantages accordés aux AC qui s'engagent à respecter les APD - Les sanctions auquel s'exposent les AC en cas de non-respect - La check liste de contrôle des marchés intégrant la dimension APD (étude et document à réaliser) - Les exercices et corrigés d'exercices - Les activités structurées à suivre - <p>Au niveau des partenaires institutionnels de l'ARMP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un module de sensibilisation sur les APD - Les propositions en cours de validation <p>Après validation des textes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions du Code des Marchés publics et autres textes réglementaires portant sur les achats publics durables - Les modèle de soumission intégrant la dimension économique, sociale et environnementale (- Les avantages accordés aux AC qui s'engagent à respecter les APD - Les sanctions auquel s'exposent les AC en cas de non-respect <p>Pour les organes de contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un module de sensibilisation sur les APD - Les propositions en cours de validation <p>Après validation des textes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions du Code des Marchés publics et autres textes réglementaires portant sur les achats publics durables - Les modèles de soumission intégrant la dimension économique, sociale et environnementale - Les avantages accordés aux AC qui s'engagent à respecter les APD - Les sanctions auquel s'exposent les AC en cas de non-respect - La check liste de contrôle des marchés intégrant la dimension APD (étude et document à réaliser)
--	--	--

Techniques d'enseignement	Quelles méthodes d'enseignement faut-il privilégier ?	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En présentiel (Méthode expérientielle) ▶ Activités structurées ; ▶ Cas pratiques ; ▶ Retour d'expériences. ▶ QCM ▶ En FOAD Exposé - suivi de Questions ; QCM Retour d'expériences
Techniques de transfert d'apprentissage	Quels moyens seront utilisés pour favoriser le transfert d'apprentissage dans le contexte du travail ?	<ul style="list-style-type: none"> - Remise de documentation et de supports pédagogiques ; - Rapports journaliers ; - Aide-mémoire ; - Appuis techniques à la demande.
Formateurs	Qui seront les formateurs attirés ?	<p>L'Institut de Régulation des Marchés Publics est le centre de formation de l'Autorité de Régulation des Marchés publics. Il a été créé en 2013. Il délivre 7 programmes de formation dans le domaine de la commande publique dont 2 académiques avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et l'université Gaston Berger de St Louis. L'institut a une capacité d'accueil de 120 places dont un amphithéâtre.</p> <p>Le personnel d'encadrement est composé d'un pool d'experts Manager Spécialistes en formation Professionnelle dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Directrice de la formation ; - Le Chef de division Formation ; - Le Chef de division Appuis Techniques ; - La Chargée de formation. <p>Les formateurs ont tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 ans d'expérience dans les formations relatives à la passation des marchés des autorités contractantes et du secteur privé ; - Au moins 10 ans d'expérience en gestion de projets financés par des partenaires au développement ; - Une expérience avérée au niveau national ou international en conception, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation de projets de développement ; - Une très bonne capacité rédactionnelle et de communication écrite comme orale ;

DIRECTION DES FINANCEMENTS VERTS ET DES PARTENARIATS

		<ul style="list-style-type: none"> - Une expérience dans la production de documents de recherche ou de politique de haute qualité sur la passation des marchés. <p>L'expertise de l'ARMP et de la DEEC spécialiste en commande publique et développement durable pourra être sollicitée comme formateur ou comme personne ressource pour animer des modules dans leur domaine d'expertise.</p> <p>Les coordonnateurs sont des facilitateurs processus. Ils sont chargés de la modération et de l'élaboration des rapports d'évaluation selon un modèle définis par l'ARMP.</p> <p>Les formateurs et coordonnateurs sont agréés par l'ARMP suivants des critères définis par l'ARMP. Ils s'engagent à fournir les services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes.</p> <p>Les logisticiens sont chargés de la préparation logistique et matérielle des sessions délivrées en mode présentiel.</p>
<p>Durée et lieu</p>	<p>Quelle est la durée de la formation ? Comment est-elle répartie ?</p>	<p>La dimension APD devrait idéalement être intégrée à tous les modules actuels de formation de l'ARMP ou elles s'appliquent après validation des textes réglementaires définitifs :</p> <p>POUR LA COMPOSANTE 1 : formation de formateurs</p> <p>Pour les modules d'information et de sensibilisation sont de maximum 3 jours</p> <p>POUR LA COMPOSANTE 2</p> <p>Pour les modules d'information et de sensibilisation sont de 3 jours</p> <p>Après validation des textes juridiques le découpage suivant peut-être fait</p> <p>Formation en réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 3 jours - Lieu : IRMAP (sous réserve contrainte COVID) <p>Formation en Dossiers types/APD : 5 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 5 jours - Lieu : IRMAP (sous réserve contrainte COVID) <p>POUR LA COMPOSANTE 2 : Responsable d'achat</p> <p>Pour les modules d'information et de sensibilisation sont de 2 jours</p> <p>Après validation des textes juridiques la formation devrait porter sur le guide du soumissionnaire intégrant la dimension APD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 4 jours - Lieu : FOAD / IRMAP (sous réserve contrainte COVID) <p>La pandémie sanitaire du COVID a changé nos habitudes, tant sur le plan personnel que professionnel. L'institut de Régulation des Marchés publics centre de formation de l'ARMP a dû s'adapter pour poursuivre ses activités. C'est ainsi que toutes les formations, initialement prévues en présentiel, sont tenues en full distanciel avec des classes</p>

DIRECTION DES FINANCEMENTS VERTS ET DES PARTENARIATS

		<p>virtuelles via une plateforme apprenante. Le retour au présentiel est prévu en cas d'accalmie.</p> <p>POUR LA COMPOSANTE 3 : Contrôleurs</p> <p>Pour les modules d'information et de sensibilisation sont de 3 jours</p> <p>Après validation des textes juridiques le découpage suivant peut-être ramené à 3 à 4 jours selon la cible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 4 jours - Lieu : FOAD / IRMAP (sous réserve contrainte COVID)
Zone de couverture	Quels est la zone de couverture des activités retenues ?	Nationale (centrale et territoriale)
Matériel et équipement	Quels outils ou équipements sont nécessaires à la mise en pratique des enseignements	<p>► En Présentiel</p> <p>Laptop Vidéoprojecteur, pointeur, flip chart / Fournitures de bureau</p> <p>► En FOAD</p> <p>Laptop Vidéoconférence (Zoom PRO) Casques, micro vidéo Excellente Connexion WIFI en permanence</p>
Méthodes d'évaluation	Comment allons-nous évaluer la performance (attestation, diplôme etc. ?	<p>Une Evaluation à chaud sera effectuée</p> <p>Questionnaire : en présentiel En ligne : FOAD (retour incertain)</p> <p>Une attestation de présence sera délivrée</p>
Indicateur	Comment mesurer les résultats	<p>Les rations ci-dessous seront appliqués :</p> <p>Nombre d'atelier prévu/ Nombre d'atelier réalisé Nombre de personne prévue/ nombre de personne formée</p>

MODELE DE SYLLABUS

Intégrer le développement durable dans les achats publics

Maîtriser les dispositifs de prise en compte du développement durable dans les critères d'attributions du Code des marchés publics. Contrat de performance, recommandations pour des achats écoresponsables, dispositifs juridiques. Pilotage et rédaction d'appels d'offres.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Identifier les textes et dispositions juridiques permettant d'inclure le Développement Durable dans les achats publics
- Adapter sa démarche et ses procédures d'achats pour y intégrer les exigences du Développement Durable
- Intégrer des critères " Développement Durable " dans ses appels d'offres et marchés publics
- Maîtriser les différentes étapes de l'achat responsable : de l'analyse des besoins au suivi de la commande

Public concerné

Cadres administratifs amenés à rédiger des marchés publics, acheteurs publics, élus.

Prérequis

Aucune connaissance particulière.

Programme de la formation

Connaître le cadre juridique des achats publics durables

- Les principaux textes européens et nationaux.
- La stratégie nationale de Développement Durable.
- Le plan national d'action pour des achats publics durables.
- Les principales dispositions du Code des marchés publics permettant d'inclure le DD dans les achats.
- Actualité juridique liée aux achats publics durables.

Exercice

A partir des dossiers de consultation, découverte des dispositions du code permettant d'inclure le DD.

Revisiter la démarche d'achat au regard des enjeux du Développement Durable

- Autodiagnostic des achats, identification des écarts entre les pratiques, les objectifs à atteindre pour intégrer le DD.
- Environnement : cycle de vie d'un produit, d'un service, éco-conception, bilan carbone, écolabels, autres étiquetages.
- Socio-responsabilité : achats éthiques, équitables, solidaires.
- Calcul du coût global, le TCO.

Exercice

Questionnaire de connaissance sur les labels et écolabels. Formuler des critères d'achats solidaires.
Analyse des offres et mettre en œuvre le TCO.

Construire un marché responsable

- Dispositions juridiques pour répondre au besoin.
- Sélection des candidatures.
- Critères d'attribution des marchés.
- Conditions d'exécution.

Exercice

Reformuler un document de consultation pour transformer le marché en marché responsable.

Maîtriser les différentes étapes pour réussir

- Volonté politique : l'engagement officiel.
- Le besoin : réaliser l'état des lieux, mise en place du comité de pilotage, sélection des catégories prioritaires...
- Recherche d'informations sur la catégorie et sur l'offre fournisseurs.
- Rédaction des pièces de marchés et choix du niveau d'exigence.
- Consultation.
- Sélection des candidatures et choix des offres.
- Critères de suivi des achats responsables.

Exercice

Construction de marchés responsables. Analyse des différences entre l'achat habituel et l'achat responsable.

Partager ses expériences

- Les principaux guides.
- Les principaux sites.
- Les principaux groupements.

Modalités pratiques

Travaux pratiques

Etudes de cas, illustrations des concepts et outils par des bonnes pratiques apportées par le formateur, séquences pédagogiques magistrales.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

DOCUMENTS DISPONIBLES

1. Guide d'Achats Publics Durables (ARMP ; Octobre 2020) ;
2. Décret N° 2022-2295 du 28 décembre 2022 ;
3. Lignes directrices du PNUE dans la mise en œuvre des Achats Publics Durables (PNUE) ;
4. Programme de formation : Appui à la mise en œuvre du plan d'actions sur les Achats publics Durables (APD) de l'ARMP dans le contexte des priorités nationales (IRMP ; Mai 2021) ;
5. Acheter vert! Un manuel sur les marchés publics écologiques (UE, 2016 ; 3^e édition) ;
6. Mise en œuvre des activités de priorisation et de développement de critères de durabilité et clauses environnementales et sociales dans les différentes étapes de la procédure de passation des marchés publics (Thierno Gueye ; Mars 2023)